

English

Federal Communications Commission (FCC) Statement Innovation, Science and Economic Development Canada (ISED) Statement

15.21

You are cautioned that changes or modifications not expressly approved by the part responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

15.105(b)

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC/IC rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures :

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device complies with part 15 of the FCC rules and Innovation, Science and Economic Development Canada licence-exempt RSS standard(s)

Operation is subject to the following two conditions :

- 1)This device may not cause interference and
- 2)This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

FCC/ISED RF Radiation Exposure Statement :

This equipment complies with FCC / IC RSS-102 radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. End users must follow the specific operating instructions for satisfying RF exposure compliance. This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Français :

Commission Federale des Communications (FCC) Déclaration Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)

15.21

Vous êtes averti que les changements modications non expressément approuvés par la partie responsable de la conformité pourraient annuler l'autorité de l'utilisateur d'exploiter cet équipement.

15.105 (b)

Cet équipement a été testé et jugé conforme aux limites pour un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC / IC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'existe aucune garantie que ces interférences ne se produisent pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et rallumant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Augmenter distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement dans une sortie sur un circuit différents-de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio / TV qualifié.

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles FCC et aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

L'opération est soumise aux deux conditions suivantes:

- 1) Cet appareil ne peut causer d'interférences et
- 2) Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent causer un mauvais fonctionnement de l'appareil.

FCC / ISDE Déclaration d'exposition aux radiations RF:

Cet équipement est conforme aux normes FCC / IC CNR-102 limites d'exposition aux radiations dans un environnement non contrôlé. Les utilisateurs doivent suivre les instructions de fonctionnement spéciques de la conformité d'exposition aux RF. Cet émetteur ne doit pas être co-localisés ou fonctionnant en conjonction avec une autre antenne ou transmetteur.